



Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Refuge Boscoso
Date de révision : 03.10.2023
Date d'impression : 17.11.2020

Version (Révision) : 24.0.1 (24.0.0)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 étiquette d'un produit

Refuge Boscoso – UFI :
9R50-U0RQ-U004-Y962

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Parfums, fragrances, arômes

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Résine Pro srl
Rue : Via 25 Avril zi snc
Code postal/ville : 19021 Arcole (Canton SP)
Téléphone : +359 0187 955108

Contact renseignements : info@resinpro.it

1.4 Numéro d'urgence

+39 0187 955108

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Peau Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Aquatique Aigu 1 ; H400 - Danger pour le milieu aquatique : Aigu 1 ; Très toxique pour la vie aquatique.
Chronique aquatique 1 ; H410 - Danger pour le milieu aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.

Procédure de classement

Méthode de calcul.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mot d'avertissement

Avertissement

Composants dangereux pour l'étiquetage

CUMARINE (1-BENZOPYRAN-2-ONE) ; N° CAS : 91-64-5
2-(4-TERT-BUTYLBENZYL)PROPIONALDÉHYDE ; N° CAS : 80-54-6
3-P-CUMENYL-2-METHYLPROPIONALDÉHYDE ; N° CAS : 103-95-7
TURBENTINE, HUILE ; N° CAS : 8006-64-2
1,3,3,-TRIMÉTHYL-2-OXABICYCLO-2.2.2. OCTANE ; N° CAS : 470-82-6
LIMONENE ; N° CAS : 138-86-3
DIMÉTHYL-3-CYCLOHEXEN-1-CARBOXALDÉHYDE ; N° CAS : 68039-49-6
3,4-(MÉTHYLENDIOXY)-BENZALDÉHYDE ; N° CAS : 120-57-0
DODÉCANAL ; N° CAS : 112-54-9
ALPHA-PINÈNE ; N° CAS : 80-56-8
4-MÉTHYL-PHÉNYLACÉTALDÉHYDE ; N° CAS : 104-09-6

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Refuge Boscoso
Date de révision : 03.10.2023
Date d'impression : 17.11.2020

Version (Révision) : 24.0.1 (24.0.0)

H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.
Conseils de prudence	
P102	Tenir hors de portée des enfants
P103	Lire l'étiquette avant
P404	Conserver dans un contenant fermé
P405	Magasin fermé à clef
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation relative aux déchets dangereux ou aux emballages et aux déchets d'emballage, respectivement.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/...

2.3 Autres dangers

Aucun

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux

OXYDIPROPANOL ; N° REACH : 01-2119456811-38-xxxx ; N° CE : 246-770-3 ; N° CAS : 25265-71-8	Fraction pondérale : $\geq 10 < 15\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Aucun
A CÉTATE DE BENZYLE ; N° REACH : 01-2119638272-42-xxxx ; N° CE : 205-399-7 ; N° CAS : 140-11-4	Fraction pondérale : $\geq 5 < 10\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Chronique aquatique 3 ; H412
ALPHA-CEDRÈNE [Facteur M=10] ; N° CE : 234-257-7 ; N° CAS : 11028-42-5	Fraction pondérale : $\geq 5 < 10\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Asp. Toxique. 1 ; H304 Aquatique Aigu 1 ; H400 Aquatique Chronique 1 ; H410 (M=10)
CUMARINE (1-BENZOPYRAN-2-ONE) ; N° REACH : 01-2119943756-26-xxxx ; N° CE : 202-086-7 ; N° CAS : 91-64-5	Fraction pondérale : $\geq 1 < 5\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Toxicité aiguë. 4 ; H302 Skin Sens.1 ; H317 Aquatique Chronique 3 ; H412
2-(4-TERT-BUTYLBENZYL)PROPIONALDÉHYDE ; N° REACH : 01-2119485965-18-xxxx ; N° CE : 201-289-8 ; N° CAS : 80-54-6	Fraction pondérale : $\geq 2,5 < 3\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361f Toxicité aiguë. 4 ; H302 Irrit. cutanée. 2 ; H315 Skin Sens.1 ; H317 Aquatique Chronique 2 ; H411
CEDROL ; N° CE : 201-035-6 ; N° CAS : 77-53-2	Fraction pondérale : $\geq 1 < 2,5\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Chronique aquatique 2 ; H411
3-P-CUMENYL-2-METHYLPROPIONALDÉHYDE ; N° REACH : 01-2119970582-32-xxxx ; N° CE : 203-161-7 ; N° CAS : 103-95-7	Fraction pondérale : $\geq 1 < 5\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Irritation de la peau. 2 ; H315 Skin Sens.1 ; H317 Aquatique Chronique 3 ; H412
2-ÉTHYL-3-HYDROXY-4H-PYRAN-4-ONE ; N° REACH : 01-2120758795-36-xxxx ; N° CE : 225-582-5 ; N° CAS : 4940-11-8	Fraction pondérale : $\geq 1 < 5\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Toxicité aiguë. 4 ; H302
TURBENTINE, HUILE ; N° CE : 232-350-7 ; N° CAS : 8006-64-2	Fraction pondérale : $\geq 1 < 2,5\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Toxique. 1 ; H304 Tox. Aiguë. 4 ; H302 Tox. Aiguë. 4 ; H312 Tox. aiguë. 4 ; H332 Irrit. cutanée. 2 ; H315 Skin Sens.1 ; H317 Irrit. 2 ; H319 Chronique aquatique 2 ; H411
P-MENTH-1-EN-8-YLACÉTATE ; N° REACH : 01-2119977127-29-xxxx ; N° CE : 201-265-7 ; N° CAS : 80-26-2	Fraction pondérale : $\geq 1 < 2,5\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Chronique aquatique 2 ; H411
1,3,3-TRIMÉTHYL-2-OXABICYCLO-2.2.2. OCTANE ; N° REACH : 01-2119967772-24-xxxx ; N° CE : 207-431-5 ; N° CAS : 470-82-6	Fraction pondérale : $\geq 1 < 5\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Sens.1 ; H317
LIMONÈNE ; N° REACH : 01-2119493353-35-xxxx ; N° CE : 205-341-0 ; N° CAS : 138-86-3	Fraction pondérale : $\geq 1 < 2,5\%$
	Classement 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Toxique. 1 ; H304 Irrit. cutanée. 2 ; H315 Skin Sens.1 ; H317 Aquatique Aigu 1 ;



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Refuge Boscoso
Date de révision : 03.10.2023
Date d'impression : 17.11.2020

Version (Révision) : 24.0.1 (24.0.0)

	H400 Aquatique Chronique 1 ; H410
CAMPHÈNE (2,2-DIMÉTHYL-3-MÉTHYLENNORBORNAN) ; N° REACH : 01-2120771036-57-xxxx ; N° CE : 945-713-6	
Fraction pondérale :	≥ 1- < 2,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Flam. Sol. 2 ; H228 Irritation des yeux. 2 ; H319 Aqueatique Aigu 1 ; Chronique aqueatique 1 ; H410 H400
TERPINÉOL ; N° REACH : 01-2119980717-23-xxxx ; N° CE : 202-680-6 ; N° CAS : 98-55-5	
Fraction pondérale :	≥ 1- < 5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la peau. 2 ; H315 Irritation des yeux. 2 ; H319
DIMÉTHYL-3-CYCLOHEXÈNE-1-CARBOXYALDÉHYDE ; N° REACH : 01-2119982384-28-xxxx ; N° CE : 268-264-1 ; N° CAS : 68039-49-6	
Fraction pondérale :	≥ 1- < 2,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la peau. 2 ; H315 Peau Sens. 1 ; Chronique aqueatique 2 ; H411 H317
3,4-(MÉTHYLENDIOXY)-BENZALDÉHYDE ; N° REACH : 01-2119983608-21-xxxx ; N° CE : 204-409-7 ; N° CAS : 120-57-0	
Fraction pondérale :	≥ 0,5- < 1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Peau Sens. 1 ; H317
DO DÉCANAL ; N° REACH : 01-2119969441-33-xxxx ; N° CE : 203-983-6 ; N° CAS : 112-54-9	
Fraction pondérale :	≥ 0,5- < 1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la peau. 2 ; H315 Peau Sens. 1 ; Irritation des yeux. 2 ; H319 H317
HEXANOATE D'ALLYLE ; N° CE : 204-642-4 ; N° CAS : 123-68-2	
Fraction pondérale :	≥ 0,5- < 1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 3 ; Toxicité aiguë. 3 ; H311 Tox. aiguë. 3 ; Aqueatique Aigu 1 ; H400 Aqueatique Chronique 3 ; H412 H301 H331
PHÉNYLÉTHÈRE ; N° REACH : 01-2119472545-33-xxxx ; N° CE : 202-981-2 ; N° CAS : 101-84-8	
Fraction pondérale :	≥ 0,5- < 1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation des yeux. 2 ; H319 Aqueatique Chronique 2 ; H411
1-5-MÉTHYL-2-(1-MÉTHYLÉTHYL)-CYCLOHEXYLACÉTATE ; N° REACH : 01-2120757182-56-xxxx ; N° CE : 220-076-0 ; N° CAS : 2623-23-6	
Fraction pondérale :	≥ 0,5- < 1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Chronique aqueatique 2 ; H411
ALPHA-PINÈNE ; N° REACH : 01-2119519223-49-xxxx ; N° CE : 201-291-9 ; N° CAS : 80-56-8	
Fraction pondérale :	≥ 0,1- < 0,25%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Toxique. 1 ; Toxicité aiguë. 4 ; H302 Irrit. cutanée. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; Aqueatique Aigu 1 ; H400 Aqueatique Chronique 1 ; H410 H304 H317
4-MÉTHYL-PHÉNYLACÉTALDÉHYDE ; N° CE : 203-173-2 ; N° CAS : 104-09-6	
Fraction pondérale :	≥ 0,01- < 0,1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Sensibilité cutanée 1A ; H317

Informations Complémentaires

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Changez les vêtements contaminés et saturés.

Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, notamment au niveau de la respiration, consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact visuel

Rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison).

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés



Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Refuge Boscoso
Date de révision : 03.10.2023
Date d'impression : 17.11.2020

Version (Révision) : 24.0.1 (24.0.0)

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Sable Mousse Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers

Déplacer les conteneurs non endommagés de la zone dangereuse immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Retirer le produit de la zone d'incendie.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

5.4 Informations Complémentaires

Ne laissez pas les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Traiter les matériaux récupérés comme prescrit dans la section relative à l'élimination des déchets.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple du sable, de la diatomite, des liants acides ou universels). Ramasser mécaniquement et placer dans des conteneurs appropriés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures protectives

Porter un équipement de protection individuelle (se référer à la section 8). Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Fermez toujours hermétiquement les récipients après avoir retiré le produit. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Mesures pour prévenir les incendies

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage commun

Classe de stockage (TRGS 510) : dix

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucun

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

(FIN)



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Refuge Boscoso
Date de révision : 03.10.2023
Date d'impression : 17.11.2020

Version (Révision) : 24.0.1 (24.0.0)

OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (J)
Paramètre :	E : fraction inhalable
Valeur limite :	100mg/m ³
Limitation des pics :	2(II)
Remarque :	O ui
Version :	29.03.2019
LIMONÈNE ; N° CAS : 138-86-3	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (J)
Valeur limite :	20 ml/m ³ / 110 mg/m ³
Limitation des pics :	2(II)
Remarque :	DFG, Timide
Version :	
PHÉNYLÉTHÉR ; N° CAS : 101-84-8	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (J)
Valeur limite :	1 ppm / 7,1 mg/m ³
Limitation des pics :	1(Je)
Remarque :	O ui
Version :	01.09.2001

8.2 Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle Protection des yeux/du visage

Lunettes avec lunettes de protection latérales

Protection de la peau

Protection des mains

Des gants de protection testés doivent être portés. Porter des sous-vêtements en coton si possible. NBR (caoutchouc nitrile) EN ISO 374

Protection respiratoire

Généralement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire. Protection respiratoire nécessaire en cas de: formation de poussière ventilation insuffisante

Informations générales

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer les vêtements contaminés et saturés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Appliquez des produits de soins de la peau après le travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles. Aspect : Liquide

Odeur : caractéristique (voir nom du produit) ou comme un parfum

Apparence

Couleur : jaune clair

Caractéristiques de sécurité

Seuil olfactif :			Pas de données disponibles
pH :			Pas de données disponibles
Point de fusion/ point de congélation :			Pas de données disponibles
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : (1013 hPa)	>	180 °C	
Point d'éclair :		70 °C	
Taux de vaporisation :			Pas de données disponibles
Limite d'explosivité inférieure :			Pas de données disponibles
Limite supérieure d'explosivité :			Pas de données disponibles
Pression de vapeur : (50°C)	<	300 hPa	
Densité : Densité relative : (20°C) (20°C)		0,97 g/cm ³	
Solubilité dans l'eau: (20°C)	environ.	11 %	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log POW) :			Pas de données disponibles
La température d'auto-inflammation :			Pas de données disponibles
Température de décomposition :			Pas de données disponibles



Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Refuge Boscoso
Date de révision : 03.10.2023
Date d'impression : 17.11.2020

Version (Révision) : 24.0.1 (24.0.0)

Viscosité cinématique :	(40°C)	Pas de données disponibles
Solides inflammables :	N'est pas applicable.	
Gaz inflammables :	N'est pas applicable.	
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles.	

9.2 Les autres informations

Aucun

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matériaux incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée STOT

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Refuge Boscoso
Date de révision : 03.10.2023
Date d'impression : 17.11.2020

Version (Révision) : 24.0.1 (24.0.0)

- 12.2 **Persistance et dégradabilité**
Pas d'information disponible.
- 12.3 **Potentiel bioaccumulatif**
Pas d'information disponible.
- 12.4 **Mobilité dans le sol**
Pas d'information disponible.
- 12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Pas d'information disponible.
- 12.6 **Autres effets indésirables**
Pas d'information disponible.
- 12.7 **Informations écotoxicologiques complémentaires**
Pas d'information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Envoyer à une installation d'incinération de déchets dangereux dans le respect des réglementations officielles. L'attribution des numéros d'identification des déchets/désignations des déchets doit être effectuée conformément à la CEE, spécifique à l'industrie et au procédé. Des preuves de l'élimination doivent être fournies.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Transport terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (ALPHA-CEDRENE · DIPENTENE)

Transport maritime (IMDG)

MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (ALPHA-CEDRENE · DIPENTENE)

Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR)

MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (ALPHA-CEDRENE · DIPENTENE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Des classes) : 9
Code de classement : M6
Numéro d'identification du danger (N° Kemler) : 90
Code de restriction des tunnels : -
Dispositions spéciales : LQ 51 · E 1 · ADR : - (SP 375 <= 5 l/kg)
Étiquette(s) de danger : 9/N

Transport maritime (IMDG)

Des classes) : 9
EmS-No. : FA/SF
Dispositions spéciales : LQ 51 · E 1 · IMDG : - (SP 2.10.2.7 <= 5 l/kg)
Étiquette(s) de danger : 9/N

Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR)

Des classes) : 9
Dispositions spéciales : E 1 · IATA : - (SP A 197 <= 5 l/kg)
Étiquette(s) de danger : 9/N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers

environnementaux

Transport terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR) : Oui

(FIN)



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Refuge Boscoso
Date de révision : 03.10.2023
Date d'impression : 17.11.2020

Version (Révision) : 24.0.1 (24.0.0)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun

14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de Marpol et le Code IBC

N'est pas applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/ législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Respectez également les réglementations nationales !

Législation européenne

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation

Restriction d'utilisation selon REACH annexe XVII, no. : 3, 40

Réglementations nationales

Classe de pollution des eaux (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Manifestement dangereux pour l'eau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les lectures de cette fiche de données de sécurité sont valables pour les utilisateurs professionnels. En fonction du type d'utilisation, l'utilisateur doit garder à l'esprit les réglementations légales supplémentaires. le cas échéant (comme les fermures à l'épreuve des enfants, les symboles tactiles, les instructions d'utilisation, les mises en garde supplémentaires ou les règles d'étiquetage spéciales, etc.)

16.1 Indication des changements

Aucun

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pas d'information disponible.

16.5 Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeur inflammables.
H228	Solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact avec la peau.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif en cas d'inhalation.
H361f	Suspecté de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Ces données sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, ils ne constituent pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.